

DÉCISION DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE**du 25 avril 2005****relative à l'admission de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 49,

vu l'avis de la Commission ⁽¹⁾,vu l'avis conforme du Parlement européen ⁽²⁾,

considérant que la République de Bulgarie et la Roumanie ont demandé à devenir membres de l'Union européenne,

DÉCIDE:

d'accepter ces demandes d'admission; les conditions de cette admission et les adaptations des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée que cette admission entraîne faisant l'objet d'un accord

entre les États membres, la République de Bulgarie et la Roumanie.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2005

*Par le Conseil**Le président*

J. ASSELBORN

⁽¹⁾ Avis rendu le 22 février 2005 (non encore paru au Journal officiel).

⁽²⁾ Avis conforme rendu le 13 avril 2005 (non encore paru au Journal officiel).